

autant qu'il se peut, prévoir des cadres vastes et souples afin d'assurer la plus grande coopération possible avec les provinces dans l'application des programmes nécessaires.

"Il importe que les cadres d'un tel organisme soient souples afin que la participation fédérale aux programmes provinciaux puisse varier selon la manière dont les provinces désirent mettre à exécution leur programme et selon l'importance qu'elles veulent donner à divers aspects du plan d'utilisation des terres."

*Recommandations concernant les initiatives possibles
en dehors du Comité.*

Même si le Comité estime, à l'heure actuelle, n'avoir pas entièrement complété l'enquête qu'on en attendait sur l'utilisation des terres et suffisamment soupesé toutes les opinions entendues, il croit, néanmoins, pouvoir recommander:

(1) Que le levé topographique des sols, auquel participent des ministères fédéral et provinciaux d'agriculture et les collèges agricoles, soit accéléré et étendu de façon à en compléter la topographie, non seulement dans toutes les régions colonisées, mais aussi dans les zones non défrichées du Canada.

(2) Que soit signalé aux autorités compétentes le besoin d'un relevé systématique concernant l'utilisation des terres, fondé sur des facteurs bien choisis, en vue de permettre une classification économique des terres selon leur utilisation possible.

(3) Que l'activité des divers organismes concernant l'examen et la gestion des ressources hydrauliques ait plus d'envergure, particulièrement en ce qui a trait aux problèmes visant l'écoulement des eaux et l'érosion, ainsi qu'à l'étude des nappes aquifères et des besoins actuels et futurs possibles.

(4) Que plus d'importance soit accordée aux études sur l'étendue optimum des fermes, l'organisation et les pratiques propres aux caractéristiques physiques des terres et aux conditions économiques de l'heure.

Le Président,
ARTHUR M. PEARSON.